

LE SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Réelle avancée ou simple effet
de communication ?

Florian BENAIS

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | SEP 17

Affaires sociales

COMPRENDRE POUR AGIR

LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX
Réelle avancée ou simple effet de communication ?

Florian BENAIS

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. UNE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈREMENT CONTRASTÉE	4
1. Au sein des États	4
2. Des différences notables entre certaines régions d'Europe	4
II. UNE CONVERGENCE DES DROITS SOCIAUX	5
1. Les 20 principes du socle	6
2. Les propositions de directives	8
III. LES LIMITES DE CE SOCLE	9
1. Une avancée timide	10
2. Des recommandations contradictoires de la Commission européenne ?	10
CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE	13

AVANT-PROPOS

L'Union européenne s'est construite progressivement autour des valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité et de respect des droits humains. Depuis de nombreuses années, l'Europe tente d'unifier ses concitoyens autour de ces principes malgré la diversité des sociétés qui la composent. Les traités européens et en particulier celui de Maastricht ont ouvert aux institutions européennes le droit de prendre des initiatives en matière sociale. En 2000 fut proclamée la Charte des droits fondamentaux¹. Elle définit 54 articles qui proviennent de droits des traditions constitutionnelles et des obligations internationales communes. Depuis le traité de Lisbonne en 2009, la Charte a la même valeur juridique que les traités européens et est donc contraignante pour les États membres.

Le 1^{er} mars 2017, la Commission européenne publie son livre blanc sur l'avenir de l'Europe². Ce document expose les principaux défis et cinq scénarios possibles concernant l'évolution de l'Union européenne à l'horizon 2025. Cette publication a été suivie par le 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome le 25 mars 2017 au cours duquel une déclaration commune stipulant le caractère solidaire et le rassemblement de l'ensemble des États membres est présentée³.

Toujours dans cet objectif de renforcer la dimension sociale, la Commission européenne a publié le 26 avril 2017 un Socle européen des droits sociaux⁴. Le Socle fait écho à la volonté affichée du président de la Commission européenne de relancer des initiatives en faveur d'une Europe sociale et s'insère dans un continuum d'initiatives dans le domaine social.

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS s'interroge dans cette Note d'analyse sur la réelle application de ce Socle européen des droits sociaux ainsi que des suites données à ces principes ? Ne constitue-t-il pas un simple effet de communication ou a-t-il vocation à réellement moderniser les droits sociaux en Europe ?

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

¹ UNION EUROPENNE COM (2000) C 364/1, *Charte des droits fondamentaux* de l'Union européenne, 18.12.2000

² COMMISSION EUROPENNE, COM (2017) 2025, *Le livre blanc sur l'avenir de l'Europe*, 01.03.2017

³ UNION EUROPENNE, *Déclaration commune du 60^{ème} anniversaire du traité de Rome*, 25.03.2017

⁴ COMMISSION EUROPENNE, COM (2017) 250 final, *Le socle européen des droits sociaux*, 26.04.2017

INTRODUCTION

Dès le début de sa présidence à la tête de la Commission européenne en 2014, Jean-Claude Juncker a déclaré que l'enjeu social devait être remis à l'agenda européen. Le 26 avril 2017, la Commission européenne propose un Socle européen des droits sociaux recouvrant vingt principes clés qui réaffirment des droits déjà existants et visent à conférer aux citoyens des droits nouveaux comme l'instauration d'un salaire minimum dans tous les États membres de l'Union européenne.

Le même jour, la Commission a adopté un document de réflexion⁵ sur la dimension sociale de l'Europe et proposé une initiative⁶ sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elle a également lancé deux consultations avec les partenaires sociaux sur la réglementation des contrats de travail et l'accès à la protection sociale. Pour la première fois, des résolutions sont prises en faveur des travailleurs indépendants et autonomes. Il y a donc une volonté de la Commission européenne de moderniser le cadre législatif social et d'y insuffler un souffle nouveau en s'appuyant sur des valeurs de solidarité qui constituent une partie de l'ADN européen.

Si POUR LA SOLIDARITÉ – PLS se réjouit que l'enjeu des droits sociaux soit remis à l'avant-plan, nous serons vigilants à ce qu'il soit exécuté rapidement et dans un dialogue avec les acteurs de la société civile européenne, en particulier à l'occasion du prochain sommet social pour des emplois et une croissance équitables qui aura lieu à Göteborg le 17 novembre prochain.

⁵ COMMISSION EUROPENNE, COM (2017) 206, *Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe* » 26.04.2017

⁶ COMMISSION EUROPENNE, Communiqué de presse, *Avancées dans le socle européen des droits sociaux – La Commission adopte les premières initiatives concrètes*, 26.04.2017

I. UNE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈREMENT CONTRASTÉE

De nombreux rapports comme celui réalisé par la direction générale du Centre commun de recherche « *What makes a fair society* » montrent des inégalités sociales autant au sein des États qu'entre les différentes régions d'Europe.

1. AU SEIN DES ÉTATS

L'Organisation de Coopération et de Développement Économique estime que les inégalités de revenus restent très élevées au sein des pays malgré une reprise économique progressive qui a surtout bénéficié aux personnes les plus aisées⁷. Au sein des pays européens entre le milieu des années 1980 et 2008, le revenu annuel moyen disponible des 10% des personnes les plus riches a augmenté plus de 2,5 fois plus rapidement que celui des 10% des personnes les plus pauvres⁸.

En France, le niveau de vie des personnes les plus modestes a diminué d'environ 30 euros par mois entre 2004 et 2015 tandis que celui des plus aisés a augmenté de 272 euros par mois pour la même période⁹. Toujours en France, les femmes gagnent 12,3% de moins que les hommes pour des postes équivalents¹⁰. C'est également le cas pour un pays comme la Suède pourtant considéré comme un bon élève en matière sociale mais où les inégalités ont augmenté depuis les années 1990¹¹.

Dans les pays du Sud, les inégalités sont encore plus marquées avec 40% des classes les plus modestes qui ont vu leurs revenus baisser par rapport à la moyenne de la population¹².

Nous assistons à une polarisation de ces sociétés, fracturées en deux groupes où les inégalités augmentent au détriment des classes moyennes. La banque mondiale a dressé ce même constat et assure que « les inégalités au sein même des pays sont plus élevées aujourd'hui qu'il y a 25 ans¹³ ».

2. DES DIFFÉRENCES NOTABLES ENTRE LES RÉGIONS D'EUROPE

Le document de réflexion¹⁴ publié par la Commission européenne met en évidence les grandes différences selon les régions d'Europe. Les pays développés du Nord et de l'Ouest connaissent des améliorations tandis que les régions du Sud et de l'Est de l'Europe rencontrent toujours des difficultés pour rattraper leur retard sur le plan social. Les différences peuvent être considérables notamment la

⁷ OCDE, « *Les inégalités restent élevées dans un contexte de reprise modérée* », Novembre 2016

⁸ DG JOINT RESEARCH CENTRE, *What makes a fair society ? Insights and evidence*,

⁹ RENARD CAMILLE, *Sept inégalités criantes dans la France de 2017*, France culture, 09.01.2017

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ PERRIN Fabrice, *Des inégalités croissantes en Suède*, Cairn, 2014

¹² Rapport annuel de la banque mondiale 2016, *Poverty and Shared Prosperity*, 2016

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ COMMISSION EUROPÉENNE, COM (2017) 206, *Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe*, op. cit.

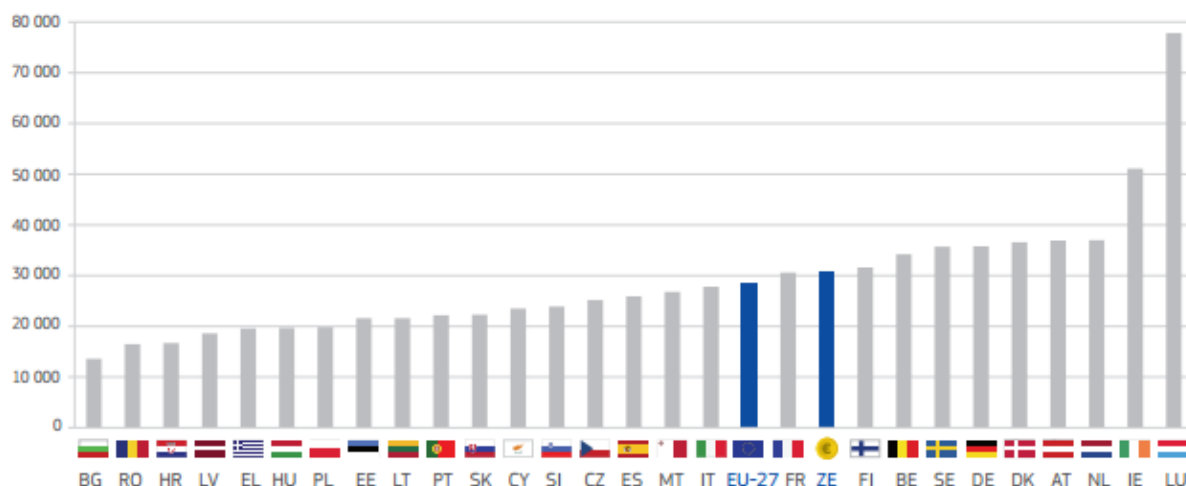
Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?

rémunération des salariés par heure travaillée allant de 3,3 euros en Bulgarie jusqu'à 40,1 euros au Luxembourg¹⁵.

Le document de réflexion publié par la Commission présente les disparités des niveaux de vie entre les pays d'Europe à travers ce graphique¹⁶.

Les niveaux de vie sont variables en Europe

Produit intérieur brut par habitant, en standards de pouvoir d'achat, en euros, 2015



Source: Commission européenne.

Les écarts concernant le taux d'emploi entre les différentes régions d'Europe sont également marquants. En Grèce, il avoisine les 54,9% contre 81,2% pour la Suède¹⁷. Concernant les structures de la population active, les divergences entre les pays du Nord et du Sud sont importantes, notamment à la suite des différentes crises qui ont touché l'Europe. Les pays du Sud comme l'Espagne, l'Italie ou encore la Grèce sont particulièrement touchés par une augmentation du chômage, amplifiant les inégalités sociales.

II. UNE CONVERGENCE DES DROITS SOCIAUX

La Commission a publié un Socle des droits sociaux contenant vingt principes, divisés en trois grands thèmes, des propositions concrètes ainsi que des consultations avec les partenaires sociaux. Le Socle énonce des grands principes généraux sans toutefois rentrer en profondeur ni changer fondamentalement les droits déjà existants.

¹⁵ COMMISSION EUROPÉENNE, *Tableau de bord social 2017*, 2017

¹⁶ COMMISSION EUROPÉENNE, COM (2017) 206, *Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe*, op. cit

¹⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, *Tableau de bord social 2017*, 2017

1. LES 20 PRINCIPES DU SOCLE

Chapitre I - Égalité des chances et accès au marché du travail

1. *L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.* Le premier principe vise à gérer au mieux la transition entre la formation et la vie professionnelle afin de faciliter l'intégration des individus au sein de la société.

2. *L'égalité entre les femmes et les hommes.* La Commission souhaite par ce principe réduire les inégalités entre les genres notamment salariales.

3. *L'égalité des chances.* Le principe vise à lutter contre toute forme de discrimination. L'égalité reste une des valeurs fondatrices du modèle social européen.

4. *Le soutien actif à l'emploi.* Le chômage est un des fléaux majeurs de l'Europe. Les différentes mesures politiques n'ont pas inversé la tendance puisque ce taux stagne à environ 10% depuis quelques années. La Commission européenne affirme le droit pour tous de bénéficier d'aides pour trouver un travail ou une formation. En outre, un bilan suivi et individuel est proposé pour les chômeurs de longue durée.

Chapitre II - Conditions de travail équitables

5. *Un emploi sûr et adaptable.* Ce principe vise à plus d'égalité face au travail. Cependant, la flexibilité est mentionnée puisque selon les institutions européennes, elle représente un outil nécessaire pour les employeurs.

6. *Les salaires.* Les cadres réglementaires relatifs aux questions salariales sont divergents d'un pays à l'autre. Seul 21 des 28 pays membres disposent d'un salaire minimum légal pour tous les secteurs d'activités. Le socle mentionne que « des salaires minimums appropriés doivent être garanti compte tenu des conditions économiques et sociales du pays ». Il s'agit là d'une avancée dans les droits sociaux mis en avant par la Commission. Jean-Claude Juncker affirmait en janvier 2017 lors d'une conférence à Bruxelles sur les droits sociaux vouloir instaurer un salaire social minimum partout en Europe.

« Je crois qu'il faut partout en Europe, dans tous nos pays membres, en commençant par la zone euro, un salaire social minimum. Ce revenu minimum ne doit pas être le même partout dans tous nos pays. Que nous ayons dans toutes nos législations nationales un salaire minimum et un revenu minimum garanti me paraît être le complément de la dimension sociale de l'Europe¹⁸. »

7. *Des informations sur les conditions d'emploi et une protection en cas de licenciement.* Il est mentionné, ici, le droit à l'information pour le travailleur sur ses conditions de travail. Également, l'individu a le droit de bénéficier d'une indemnisation en cas de licenciement injustifié. Une consultation avec les partenaires sociaux sur la réglementation du travail, que nous verrons plus tard, a été lancée par la Commission en reprenant les éléments de ce principe.

¹⁸ COMMISSION EUROPÉENNE, déclaration de Jean-Claude Juncker, *Conférence de presse sur les droits sociaux*, le 23 janvier 2017.

Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?

8. *Le dialogue social et la participation des travailleurs.* Les partenaires sociaux sont invités à participer à la réalisation de conventions collectives en collaboration avec les travailleurs afin d'instaurer un dialogue social pérenne.

9. *L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.* Ce principe a été accompagné par une proposition concrète, que nous verrons par la suite, dans le but, notamment, de mettre sur un pied d'égalité le droit aux congés parentaux pour les femmes et les hommes.

10. *Un environnement de travail sain, sûr et bien adapté et la protection des données.* La protection des données des travailleurs est une problématique qui revient de plus en plus au cœur de l'actualité. La numérisation du marché du travail entraîne la nécessité d'instaurer des mesures efficaces pour préserver les données personnelles.

Chapitre III - Protection et insertion sociales

11. *Des services de garde d'enfants et d'aide aux enfants.* Ce troisième chapitre fait référence aux droits sociaux des enfants avec le souhait de diminuer les inégalités pour les enfants issus de milieux défavorisés grâce à l'éducation, la protection contre la pauvreté et l'accès aux soins.

12. *La protection sociale.* Les éléments de la consultation lancée sur la protection sociale, expliqués par la suite, sont repris ici pour rappeler la nécessité de faire bénéficier à tous les travailleurs d'une protection sociale.

13. *Les prestations de chômage.* Le droit à des prestations de chômage est protégé avec ce principe, selon les règles d'éligibilité nationales. Il est noté, toutefois, que ces aides ne doivent pas « avoir un effet dissuasif pour le retour à l'emploi. »

14. *Le revenu minimum.* Cet élément est destiné aux foyers les plus modestes qui doivent pouvoir accéder aux biens et services accompagné d'un revenu minimum.

15. *Les revenus et pensions de vieillesse.* Le droit pour les travailleurs de cotiser toute leur vie pour pouvoir obtenir une pension de retraite est mis en évidence dans ce principe.

16. *Soins de santé.* Le domaine de la santé est une base du développement social et doit être disponible pour toute la population pour une « longue durée et à des prix abordables et de qualité ».

17. *L'inclusion des personnes handicapées.* Les personnes handicapées aspirent à bénéficier d'une rémunération afin d'améliorer leurs insertions sociales et sur le marché du travail.

18. *Les soins de longue durée.* Ce principe promeut le droit à des soins de qualité et à des prix abordables à toute personne dans le besoin.

19. *Le Logement et l'aide aux sans-abri.* Ce 19^{ème} droit du socle fait référence aux personnes les plus vulnérables économiquement et en particulier les sans-abris qui doivent pouvoir bénéficier de soutiens contre l'exclusion sociale et pour un accès au logement.

20. *L'accès aux services essentiels.* Enfin, le dernier principe expose le droit pour toute personne d'accéder à des services essentiels tels que l'eau, les transports, les énergies, les services d'assainissement, les services financiers ou encore les communications numériques.

2. LES PROPOSITIONS DE DIRECTIVES

Afin de prouver que le socle européen des droits sociaux n'est pas seulement un cadre de droits existants, la Commission européenne a publié en parallèle quatre propositions de directives en lien avec le principe sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ainsi que deux consultations avec les partenaires sociaux.

A) Une proposition relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Ces propositions doivent être adoptées par le Conseil et le Parlement européen pour ensuite devenir des mesures nationales au sein des Etats membres. Ces mesures présentent des droits qui portent sur :

- Le congé de paternité : la Commission européenne propose un congé de paternité d'au moins 10 jours pour les pères à la naissance de leur enfant. L'objectif affiché est de mettre sur un pied d'égalité l'homme et la femme dans le monde du travail.

- Le congé parental allant jusqu'à 4 mois pour chacun des deux parents. Ce congé peut être pris avant les 12 ans de l'enfant et n'est pas transférable entre les parents ce qui incite les deux parents à en profiter.

- Le congé d'aidant-e proche de cinq jours par an et par travailleur est proposé pour s'occuper d'un proche malade ou dépendant. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a réalisé une note d'analyse sur ce sujet qui décrit les aides accessibles aux aidant-e-s proches en Belgique, en France et en Allemagne.¹⁹

- Une flexibilisation plus souple, comme le changement d'horaires ou lieu de travail, pour les parents d'enfants âgés jusqu'à 12 ans.

B) Deux consultations avec les partenaires sociaux

Ces initiatives de la Commission viennent quelques mois après l'adoption d'un programme d'action de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour le bien-être social et la protection sociale en décembre 2016. Cette résolution liste les principales priorités politiques de la CES et se penche sur le cas des travailleurs autonomes et indépendants. La CES milite pour qu'une couverture universelle de la protection sociale soit assurée à tous, quel que soit le type de relation de travail. Dans un contexte où les mutations du travail sont grandissantes, il est absolument nécessaire et primordial que les travailleurs indépendants aient accès à une protection sociale, symbole du bien-être social. Ces questions font l'objet d'un enjeu politique important et elles seront soumises lors des nombreux débats au Parlement ainsi qu'au Conseil européen. POUR LA SOLIDARITÉ - PLS suit depuis longtemps ces questions de près et a réalisé en collaboration avec SMart une note d'analyse décrivant l'état des lieux des risques auxquels les travailleurs indépendants sont exposés²⁰.

1. La réglementation des contrats de travail

Conjointement à la publication du socle, la Commission européenne a lancé une consultation avec les partenaires sociaux à propos de la réglementation des contrats de travail et espère proposer une

¹⁹ ANNA METRAL, *Etre aidant-e : entre solidarité choisie et précarité subie*, POUR LA SOLIDARITE, mars 2017

²⁰ ERIC MORANVAL, *La protection sociale des travailleurs indépendants*, POUR LA SOLIDARITE et SMart, juin 2015

Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?

nouvelle directive pour la fin de l'année afin de « garantir des conditions de travail équitables aussi dans un monde du travail en pleine évolution²¹. »

Cette consultation propose d'adapter le droit des travailleurs, notamment indépendants et autonomes, afin de « communiquer par écrit les aspects essentiels de leur relation de travail ».

2. La protection sociale

Egalement, la Commission a lancé une consultation avec les partenaires sociaux sur l'accès à la protection sociale. Au vu de l'évolution du marché du travail et l'augmentation des travailleurs autonomes et indépendants, il est nécessaire et primordial d'instaurer un cadre légal permettant l'accès à une protection sociale pour l'ensemble des travailleurs. Les travailleurs indépendants et autonomes, écartés des contrats classiques, aspirent donc à bénéficier d'une protection sociale, à travers cette initiative.

Cela a pour objectif de protéger tous les travailleurs, quel que soit leur contrat de travail, dans un contexte où « l'ubérisation » de l'économie est favorisée par différentes autorités publiques.

C) Clarification de la directive du temps de travail

La Commission a profité de la publication du Socle européen des droits sociaux pour clarifier la directive sur le temps de travail de 2003. Chaque État membre accorde le temps de travail qu'il souhaite mettre en place pour ses citoyens mais celui-ci ne doit pas dépasser le cadre légal européen, c'est-à-dire 48 heures par semaine.

III. LES LIMITES DE CE SOCLE

Le Socle européen des droits sociaux est une avancée non négligeable mais contient des aspects critiquables. De façon générale, ce sont des grands principes mais peu de mesures concrètes *in fine*. La commissaire Mme. Thyssen l'admet elle-même à demi-mot.

« Je ne me fais pas d'illusion. Je sais que certains estimeront que nous allons trop loin, d'autres pas assez.²² Mais il faut éviter les propositions trop ambitieuses. C'est ce qui avait tué la directive sur le congé maternité. Je préfère des mesures réalistes, pour se donner une chance qu'un jour elles soient adoptées par les États.²³ »

²¹ COMMISSION EUROPENNE, Communiqué de presse, *Avancées dans le socle européen des droits sociaux – La Commission adopte les premières initiatives concrètes*, op.cit

²² OLEB, *La Commission met le paquet sur le social*, LA LIBRE, 27.04.2017

²³ CECILE DUCOURTIEUX, *La Commission défend une Europe plus sociale*, LE MONDE, 26.04.2017

1. UNE AVANCÉE TIMIDE !

Le manque de profondeur et d'ambition est reproché à ce Socle des droits sociaux. Premièrement, aucun principe présenté n'est contraignant. Seules les directives proposées sur les congés que nous avons vus précédemment peuvent le devenir, à condition qu'elles soient adoptées par le Conseil et le Parlement européen. Or, l'exemple de la proposition de mesure concernant l'allongement du congé de maternité à 18 semaines montre bien la difficulté d'imposer une telle directive. Après plus de sept années de pourparlers et de blocage entre la Commission et le Conseil, le congé maternité a finalement été abandonné en juillet 2015. Il est difficile de mener des mesures identiques entre les Etats membres, ce qui complique la volonté de la Commission de voir les droits sociaux européens converger vers des principes communs. Une des limites les plus importantes de ce socle est qu'en réalité, il n'expose que des grands principes. Par conséquent, il reste donc beaucoup de travail pour voir enfin des mesures concrètes être appliquées en Europe. Le Socle européen ne présente pas grand-chose de nouveau et certains estiment même qu'il a été publié durant l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle française afin de rassurer les eurosceptiques sur la capacité de la Commission à proposer des mesures sociales. Il aura fallu attendre le mi-mandat du président de la Commission Juncker pour qu'un tel document voie le jour alors qu'il a affirmé dès le début de son mandat son intention de voir l'Europe se doter d'un « triple A social ». La communication de la Commission européenne est maîtrisée et efficace pour ne sortir finalement que quelques principes sociaux assez larges et peu significatifs, c'est pourquoi une réflexion légitime peut se poser quant à la suite de ce Socle et si cela ne représente pas tout simplement un feu de paille.

Parallèlement, le Socle européen a pour vocation de seulement s'appliquer aux pays de la zone euro même s'il a pour ambition de s'adresser à tous les États membres. Les disparités des pays de l'Union européenne sont tellement accentuées que la Commission a préféré limiter ce socle aux pays de la zone euro. La montée des eurosceptiques entraîne le fait que les institutions européennes se limitent à imposer des politiques supranationales. Les efforts consentis par la Commission européenne pour une harmonisation des droits sociaux ne sont pas suffisants et il est nécessaire de développer et moderniser les droits sociaux en Europe.

2. DES RECOMMANDATIONS CONTRADICTOIRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ?

Les recommandations toujours accrues d'une flexibilisation du travail pour les Etats membres de la part de la Commission européenne sont incohérentes et détruisent les efforts consentis dans le Socle européen des droits sociaux. La Commission européenne veut renforcer la protection sociale mais dans le même temps prône des politiques d'austérité où le financement public baisse. Encore récemment le président de la Commission Jean-Claude Juncker a adressé un message au nouveau président de la République française Emmanuel Macron en lui préconisant de baisser les dépenses publiques.

« Nous sommes confrontés avec la France à un problème particulier, les Français dépensent trop d'argent. Les Français consacrent entre 53 et 57% de leur Produit Intérieur Brut à leurs budgets publics. Compte tenu du niveau relativement élevé de la dette, cela ne peut pas fonctionner dans la durée²⁴. »

²⁴ THOMAS MIGNON, *Check Point : Juncker met en garde Macron sur les dépenses françaises, à raison ?*, LA RTBF, 15.05.2017

Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?

De son côté, la Confédération européenne des syndicats a exprimé sa satisfaction de voir des propositions encourageantes se mettre en place même s'ils espèrent que « la Commission ira plus loin encore et lancera un vrai processus de convergence à la hausse qui se traduira par des améliorations concrètes pour les travailleurs en Europe.²⁵ »

L'organisation Social Platform qui promeut le progrès social pour tous au sein de l'Union européenne a également réagi suite à la publication du socle. Ils se félicitent de voir la dimension sociale sur l'agenda européen suite à de nombreuses discussions et souhaitent davantage de propositions des institutions européennes pour assurer l'application du socle dans les Etats membres, que ce soit par une législation concrète, un financement ou des incitations. La Social Platform souhaite qu'une implication importante de la société civile se mette en place aux côtés des partenaires sociaux pour assurer les intérêts de tous.

« Les propositions de la Commission offrent l'occasion de conduire des normes, mais nous avons besoin de mécanismes solides pour soutenir la mise en œuvre²⁶. »

²⁵ CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS, communiqué de presse, *Pas d'avenir sans une Europe plus sociale*, 26.04.2017

²⁶ Jana Hainsworth (présidente de Social Platform), *Fournir l'Europe sociale - signes prometteurs dans le pilier européen des Droits sociaux*, 26.04.2017

CONCLUSION

Le Socle européen des droits sociaux est une initiative encourageante ayant comme objectif d'insuffler un souffle nouveau et de moderniser les droits sociaux en Europe. Il demeure, cependant, une situation très disparate des réalités sociales au sein des États et entre les États membres de l'Union européenne. Les pays d'Europe du Sud-Est sont en retrait concernant ces questions, d'où la volonté de la part de la Commission européenne d'harmoniser les politiques de droits sociaux.

Le socle européen propose 20 principes découpés en 3 chapitres à propos de l'égalité des chances et l'accès au travail, les conditions de travail équitables et les protections et insertions sociales. Cette publication est prometteuse même si elle se présente sous de grands principes généraux qui ne vont pas bouleverser radicalement la situation actuelle. Néanmoins, ce Socle est accompagné par la proposition de directives encourageantes en particulier à propos de la protection sociale des travailleurs indépendants et autonomes.

Nous serons attentifs à l'évolution de ces principes et des directives publiées parallèlement sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Une date à retenir est celle du 17 novembre 2017 où se tiendra à Göteborg en Suède, un sommet social pour des emplois et une croissance équitable. Ce sommet « *réunira des chefs d'État et de gouvernement, des partenaires sociaux et d'autres acteurs majeurs afin de discuter des priorités politiques fixées au niveau européen et de déterminer comment l'Union européenne, les États membres et les partenaires sociaux de tous niveaux peuvent mener à bien leurs priorités économiques et sociales communes.* »²⁷ D'ici là, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS suivra avec attention l'évolution et la concrétisation de la mise en place du socle européen des droits sociaux.

²⁷ COMMISSION EUROPÉENNE, Actualité, *La Commission prépare les prochaines étapes en vue de l'établissement d'un socle européen des droits sociaux*, 25.01.2017

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- UNION EUROPENNE (2000) C 364/1, *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, 18.12.2000, consulté sur : http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf
- COMMISSION EUROPENNE, COM (2017) 2025, *Le livre blanc sur l'avenir de l'Europe*, 01.03.2017, consulté sur : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/livre_blanc_sur_lavenir_de_leurope_fr.pdf
- UNION EUROPENNE, *Déclaration commune du 60ème anniversaire du traité de Rome* », 25.03.2017, consulté sur : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/25-rome-declaration/>
- COMMISSION EUROPENNE, COM (2017) 250 final, *Le socle européen des droits sociaux*, 26.04.2017, consulté sur : https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr
- COMMISSION EUROPENNE, COM (2017) 206, *Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe*, 26.04.2017, consulté sur : https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-social-dimension-europe_fr.pdf
- COMMISSION EUROPENNE, Communiqué de presse, *Avancées dans le socle européen des droits sociaux – La Commission adopte les premières initiatives concrètes*, 26.04.2017, consulté sur : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1006_fr.htm
- COMMISSION EUROPENNE, DG JOINT RESEARCH CENTRE, « *What makes a fair society? Insights and evidence* ».
- COMMISSION EUROPENNE, *Tableau de bord social 2017*, 2017
- COMMISSION EUROPENNE, *Conférence de presse sur les droits sociaux*, le 23 janvier 2017. Consulté sur : <http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?sitelang=en&ref=1132018>
- COMMISSION EUROPENNE, Actualité, *La Commission prépare les prochaines étapes en vue de l'établissement d'un socle européen des droits sociaux*, 25.01.2017 consulté sur : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=2719&furtherNews=yes>

SOURCES WEB

- ANNA METRAL, *Etre aidant-e : entre solidarité choisie et précarité subie*, POUR LA SOLIDARITE, mars 2017 consulté sur : <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/etre-aidant-e-entre-solidarite-choisie-et-precarite-subie>
- ERIC MORANVAL, *La protection sociale des travailleurs indépendants*, POUR LA SOLIDARITE et SMart, juin 2015, consulté sur : <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/la-protection-sociale-des-travailleurs-independants>

Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?

- OLEB, *La Commission met le paquet sur le social*, LA LIBRE, 27.04.2017, consulté sur : <http://www.lalibre.be/actu/international/la-commission-met-le-paquet-sur-le-social-5900d3d6cd70e80513168a65>
- CECILE DUCOURTIEUX, *La Commission défend une Europe plus sociale*, LE MONDE, 26.04.2017, consulté sur : http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/04/26/la-commission-defend-une-europe-plus-sociale_5117864_3234.html
- THOMAS MIGNON, *Check Point : Juncker met en garde Macron sur les dépenses françaises, à raison ?*, 15.05.2017, consulté sur : https://www.rtf.be/info/monde/europe/detail_check-point-juncker-met-en-garde-macron-sur-les-depenses-francaises-a-raison?id=9606537
- OCDE, « *Les inégalités restent élevées dans un contexte de reprise modérée* », novembre 2016, consulté sur : <http://www.oecd.org/fr/social/OCDE2016-Le-point-sur-les-inegalites-de-revenu.pdf>
- RENARD CAMILLE, « *Sept inégalités criantes dans la France de 2017* », France culture, 09.01.2017 consulté sur : <https://www.franceculture.fr/societe/sept-inegalites-criantes-dans-la-france-de-2017>
- PERRIN Fabrice, « *Des inégalités croissantes en Suède* », Cairn, 2014, consulté sur : <https://www.cairn.info/revue-regards-2014-1-page-109.htm>
- Rapport annuel de la banque mondiale 2016, « *Poverty and Shared Prosperity* », 2016, consulté sur : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/9781464809583.pdf>
- Confédération européenne des syndicats, communiqué de presse, *Pas d'avenir sans une Europe plus sociale*, 26.04.2017, consulté sur : <https://www.etuc.org/fr/presse/pas-davenir-sans-une-europe-plus-sociale#.WWY-nhXyjcs>

SOURCES AUDIO

-
- RTBF, Podcast « *la semaine de l'Europe* », 14.05.2017, consulté sur : <http://rtbf-pod.l3.freecaster.net/pod/rtbf/geo/open/O/OYAWaLZp1g.mp3>

Remerciements à Mathilde Mosse pour la relecture.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *La digitalisation des services à la personne. POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.*
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse. Alberto Iturralde, juin 2017.*
- *L'émergence des Social Impact Bonds en Europe. Hans Deblieck, mai 2017.*
- *Espaces de coworking et tiers-lieux : de l'équipe à la communauté. Rémi Leturcq, mai 2017.*
- *La transformation numérique dans l'Europe 2020 : un puissant levier d'inclusion. Florent Losson, mai 2017.*
- *Définanciariser le bien-être. Daniela Gabor et Maria Magdalena Tancau, avril 2017.*
- *L'éducation au développement durable en Europe. Veronika Von Wachter, mars 2017.*
- *L'éducation au développement durable : vecteur de transformation. Veronika Von Wachter, mars 2017.*
- *Être aidant-e : entre solidarité choisie et précarité subie. Anna Métral, mars 2017.*
- *ESS et Jeunesse : valeurs partagées. Tiphaine Faure, mars 2017.*
- *Politique énergétique de l'UE : quelles évolutions ? Marie Schuller, février 2017.*

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ? PLS & SMart, n°36, juin 2017.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France. PLS & SMart, n°35, mai 2015.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie. PLS & SMart, n°34, mai 2015.*
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.*
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.*

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative. Marie Leprêtre, décembre 2016.*
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables. Sanjin Plakalo, décembre 2016.*
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises. Denis Stokkink, novembre 2016.*
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.*
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage. Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.*
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises. Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.*
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative. Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.*

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Affaires sociales

La construction d'un nouveau contrat social implique de promouvoir la participation de tous et toutes aux processus décisionnels, aux projets sociaux communs, rétablir des liens entre la société civile, le marché et l'État, renforcer et créer le sentiment d'appartenance à la société.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS se dédie à renforcer la cohésion sociale de l'Union européenne au travers d'initiatives innovantes liées au handicap, à la protection sociale, à la santé, aux services à la personne, à la pauvreté et aux clauses sociales.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

